

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 01/12/2023

### SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27/10, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

André GUISES, David ROUZIES, Sébastien MICHAUD

### Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

### **1. Approbation du compte rendu du 06/10/2023**

Le compte rendu du 6 octobre 2023 est approuvé comme-suit : 6 voix pour / 1 abstention

### **2. Recensement 2024**

Après vérification, il s'avère que l'agent recenseur peut être choisi librement par le Conseil Municipal. Il est donc décidé de confier à Pascal ARMENGAUD le soin d'effectuer le recensement, puisque c'est lui qui l'avait déjà fait en 2018.

Il avait alors perçu une indemnité de 300€ + frais kilométriques.

Il est proposé de reconduire son contrat dans les mêmes termes, 300€ + frais kilométriques, bien que la subvention de l'État soit légèrement inférieure vu la baisse du nombre d'habitants (- 25€).

Décision acceptée à l'unanimité.

### **3. CLECT 2023 (voirie)**

Présentation du tableau et explications par M. le Maire.

Ce tableau représente les frais de voirie avancés par la 4C et pour lesquels la commune doit en rembourser une partie.

Il reste 6620€ à rembourser sur un total de 19 000€ de travaux.

Validation des chiffres à l'unanimité.

#### **4. Cartes cadeaux de Noël**

Il est proposé de renouveler la carte-cadeau comme les années précédentes.

Nous allons contacter Intermarché pour vérifier s'ils renouvellent leur participation comme ils le font depuis plusieurs années maintenant, à savoir : la commune met 10€ et Intermarché également, ce qui fait 20€ offerts par foyer.

Le Conseil, à l'unanimité, donne toute latitude à M. le Maire pour traiter avec Intermarché dans ce sens.

#### **5. Fuite sur le toit du garage de l'école**

Depuis pas mal de temps déjà il y a une fuite sur la toiture du garage de l'école (La Vaysse).

Celle-ci s'avère de plus en plus importante, et il convient de prévoir des travaux afin de la colmater de manière permanente.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour faire procéder à des devis de la part de divers entrepreneurs. Ces devis seront étudiés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **6. Distribution des composteurs**

Distribués le 13/11 aux habitants de la commune (hors résidences secondaires).

17 personnes sont venues chercher leur matériel ; il est possible, pour ceux qui n'ont pu se déplacer, de se rapprocher de la 4C qui effectuera bientôt une distribution en ses locaux.

Par la suite, les résidences secondaires, l'école et le cimetière seront également équipés.

#### **7. Point sur la visite du Sous-Préfet et projet au Bourg**

Le 16/11/2023, les élus ont rencontré M. le Sous-Préfet, venu à Laparroquial suite aux différents travaux effectués depuis le début du mandat.

Il a invité le Conseil à continuer dans ce sens car nous sommes l'une des petites communes à avoir effectué le plus de travaux.

Il nous a assuré de son soutien, notamment en ce qui concerne le projet de rénovation du garage du Bourg, de la salle Greschny, et éventuellement de la construction d'une salle socio-culturelle.

Il a expliqué que notre commune est considérée comme ayant une accumulation de fonds élevée, et doit investir, sinon les subventions auxquelles nous pourrions avoir droit dans le futur pourraient être distribuées à des communes moins fortunées. Il nous conseille donc de continuer dans notre dynamique, et souligne que l'État suivra, mais il faut faire vite, pendant qu'il y a encore des aides de financement des projets.

A discuter donc lors d'un prochain Conseil.

Ensuite, il a demandé à visiter l'école et a été enthousiasmé par ce qui y a été réalisé.

Assistaient à cette entrevue : L. Deshayes, B. Goudoffre, G. Marty et J. Allemand.

#### **8. Questions & informations diverses**

- Une journée élagage sera prévue en mars (à voir au prochain Conseil)
- Achat en urgence d'un aspirateur pour l'école (100€ et 30€ pour les sacs). Aspirateur reconditionné.
- Consommation chaudière suite aux travaux de rénovation école et logement : autrefois le coût du chauffage pour l'école s'élevait à 3000€ et l'hiver dernier 1800€ seulement. L'école a utilisé 2.8 tonnes de granulés, et le logement 1.2 tonne.

- Rappel du concert de la Mélodie Guêpienne à l'église de Laparroquial le 17/12 à 17h30.
- **PLUI**  
Les propositions faites par la commune de Laparroquial ont été acceptées par le Bureau d'Etudes. Elles doivent être validées maintenant par les différents organismes et partenaires. L'approbation finale interviendra en septembre 2024 si les propositions faites sont validées à 100% par toutes les autres communes.
- **Comité d'animation**  
Soirées jeux les 1<sup>ers</sup> samedis du mois.  
Les différents concerts seront reconduits en 2024.
- **Site internet de la commune**  
Le site internet de la commune arrive à saturation d'espace de stockage. Afin de continuer à le mettre à jour, il faut, soit supprimer des articles et documents déjà téléchargés, soit s'abonner et payer 42€/an.  
Accord est donné à l'unanimité pour paiement de ces frais.
- **SIVOM**  
Agrandissement du Domaine (19 chambres seront aménagées aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages).
- Nous sommes informés de la construction d'une école et d'une micro-crèche à Milhars.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 26/01/2024.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

Le Maire,  
Laurent DESHAYES.

---

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.